



au Ministère
des Armées

FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT

CCPU

collège 1
collège 2

Agents contractuels relevant :

- De la loi 84-16 (catégories A, B et C)
- Du décret du 3 octobre 1949 (catégories A, B et C)
- Du décret du 5 septembre 2001 (BERKANI) (catégories C)
- Du décret du 18 septembre 2008 (Médecins) (catégories A)
- De contrats BERKANI B

**Je vote et je fais
voter CGT !**

élections

fonction publique - 6 décembre 2018

<http://www.fn-te.cgt.fr>

Pour des règles reconnues et valables pour toutes et tous
Pour des salaires similaires aux salaires des
fonctionnaires de catégories équivalentes
Pour la défense de vos droits et pour de nouveaux droits